



PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE 2017 Exercice 2016

L'assemblée générale ordinaire annuelle de la MJC Jacques Prévert s'est tenue dans ses locaux, le vendredi 19 Mai 2017 de 19h00 à 21h30.

Le suivi des émargements est effectué par Madame Brigitte BOURET et Monsieur Jean Bernard FRANCESCHI, tous deux membres du conseil d'administration.

Cette année les délibérations seront soumises au vote par bulletin, et, non comme d'habitude à main levée.

Etaient présentes : 36 personnes, dont 5 salariés adhérents :

- 36 adhérents 2016/2017
- 1 membre de droit: *Madame Catherine CHAPLAIN-BOURJLAT, Directrice de la MJC,*
- 1 membre invité: *Monsieur Renaud BOYER, Expert-comptable*

Etaient également présents des salariés non adhérents, des représentants de nos partenaires et des personnes non adhérentes.

Etaient représentés: 56 adhérents (2016/2017) ayant remis leur pouvoir (10 pouvoirs n'ayant pu être pris en compte).

Il y avait 93 votants: 36 adhérents présents, 56 adhérents représentés, 1 membre de droit votant membre de droit, et les membres invités ne participant pas aux votes.

Il y a eu 18 bulletins nuls, soit 75 votes exprimés.

Etaient excusés: *Madame Brigitte DEVESA, Elue à la Jeunesse et Conseillère départemental ; Madame Brigitte THOMAS, Déléguée de la Fédération régionale Méditerranéenne des MJC, Madame ROUX-GIUSTO, Commissaire-aux-comptes, Madame Monique GINESTE, membre du conseil d'administration, Monsieur Patrick SCHMIDT, membre du conseil d'administration, monsieur Julien PAUL membre du conseil d'administration.*

Le Bureau de l'assemblée générale est constitué de : Madame Emmanuelle ROUX en sa qualité de Présidente, Madame Stéphanie L'HOTE en sa qualité de Vice-présidente, Madame Lou ABEILLE en sa qualité de Trésorière, Pascal PEISSON en sa qualité de Secrétaire, Il est assisté par Madame Catherine CHAPLAIN-BOURJLAT, Directrice de la MJC, et Monsieur Renaud BOYER en sa qualité d'Expert-comptable.

Ouverture de l'assemblée générale par la Présidente :

La présidente, Emmanuelle ROUX, déclare la séance ouverte, elle remercie les présents de leur participation et faire part des excuses recueillies. Elle informe l'assemblée de la perte de Monsieur Daniel GUFFROY, membre associé de la MJC Jacques PREVERT et fondateur de la Fédération Départementale des MJC des bouches du Rhône. Elle rappelle l'ordre du jour de l'assemblée générale et invite l'assemblée à suivre la présentation numérique en vidéo projetée ou également la version papier.

1ère résolution - Présentation du rapport moral:

Madame Emmanuelle ROUX, présidente, donne lecture du rapport moral sur l'année 2016.

Au terme de cette lecture, constatant qu'il n'y avait aucune question ou remarque, la Présidente demande à l'assemblée générale ordinaire son approbation.

Vote : Pour : 59 Contre : 3 Abstention : 13 Blanc : 0

Le rapport moral sur l'année 2016 est approuvé à la majorité des votes exprimés.

2^{ème} résolution - Présentation du rapport financier :

Madame Lou ABEILLE, Trésorière de la MJC, procède à la lecture du rapport financier qui comporte le compte de résultat, le bilan, le tableau des aides publiques, et les préconisations financières pour 2017. Elle procède à l'explication du résultat de - 33826 € et l'analyse du bilan de l'exercice 2016. Elle expose l'erreur technique qui a augmenté artificiellement le résultat de l'exercice 2015 et amenuisé les fonds propres au 31 décembre 2016.

Des questions sont posées sur :

1. Le maintien ou non du paiement des cotisations au semestre, sachant que cela fragilise la MJC. La directrice répond qu'il est prévu le maintien du paiement au semestre car cela prend en compte les capacités financières des adhérents mais confirme la fragilité car cela représente une coupure dans l'activité d'autant que l'on constate un taux de renouvellement des adhésions très bas (54%).
2. La masse salariale et ses évolutions : Il y-a-t-il eu anticipation par rapport au poids des heures complémentaires ? La directrice informe l'assistance que les prévisionnels sont effectués par rapport aux demandes de subvention en octobre et que depuis elle en a proposé 4 au conseil. Certaines évolutions sont difficiles à anticiper notamment les remplacements de personnel pour congés maternité, congés parental ou maladie et les inaptitudes partielles où on a obligation de reclassement. Les demandes de rupture conventionnelles sont également difficiles à anticiper, elles comportent de plus des indemnités.
3. Les modifications substantielles ont touché combien de salariés ?
3 salariés ont été concernés et il y a eu une demande de rupture conventionnelle, ainsi qu'un départ en retraite.
4. Les produits constatés d'avance et l'erreur technique : Monsieur BOYER reprend les explications du résultat en précisant qu'il était impossible de constater objectivement les doublons entre l'inscription manuelle et la facturation du logiciel sur plusieurs échéances. Les produits constatés d'avance cette année ne sont composés que des adhésions.
5. La mutualisation de l'emploi d'agent d'entretien : il ne s'agit pas d'une mutualisation dans la définition précis du terme mais de trouver une personne salariée par ailleurs pouvant effectuer des heures ne dépassant pas le temps plein de 35h.
6. Le maintien du Natha Yoga : La salariée a demandé une rupture conventionnelle début 2017. Cette activité a été mise en place au moment du changement de rythmes scolaires mais elle n'a pas rencontré un nombre d'inscrits suffisant.
7. Le fond de roulement : signifie la trésorerie qui nous permettrait de fonctionner sur une certaine durée sans enregistrer de nouvelles rentrées financières, subventions ou cotisations.
8. Les provisions pour départ en retraite : Impossible à faire car on doit prendre l'ensemble des salariés en considération, en fonction de leur rémunération brute. Dans les annexes au bilan le montant est estimé à 100 000 €. La provision n'est pas possible mais la directrice étudie avec les mutuelles la possibilité de constituer un fonds dédié aux départs en retraite et alimenté progressivement en fonction des résultats et de la trésorerie de l'association.

Après lecture du rapport financier pour l'exercice 2016, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver les comptes pour l'année 2016.

Avant de passer au vote la présidente donne la parole à Monsieur Renaud BOYER, remplaçant Madame Isabelle ROUX-GUISTO, Commissaire aux comptes de la MJC, qui a certifié l'exactitude et la sincérité des comptes proposés et qui informe qu'il n'y a pas de convention réglementée.

La présidente soumet au vote le compte de résultat, le bilan et le rapport financier de l'exercice 2016.

Vote du compte de résultat sur l'exercice 2014 et du bilan de l'exercice 2014 :

Pour : 56 Abstention : 16 Contre : 3 Blanc : 0

Le compte de résultat de l'exercice 2016, le bilan de l'exercice 2016 et le rapport financier sont approuvés à la majorité des votes exprimés.

3^{ème} résolution - Résolution d'affectation du résultat :

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le résultat bénéficiaire de – 38 226 euros en report à nouveau ce qui ramènera les fonds propres en négatif à – 1826 €.

Vote : Pour : 58 Contre : 3 Abstention : 14 Blanc : 0

L'inscription du résultat déficitaire dans le report à nouveau est adoptée à la majorité des votes exprimés.

4^{ème} résolution - Quitus de la gestion financière pour l'exercice 2016 :

Madame Catherine CHAPLAIN-BOURJLAT, Directrice, invite l'assemblée générale ordinaire réunie ce jour à voter pour donner ou non quitus à la Présidente de sa gestion de l'association.

Vote du quitus : **Pour : 51 Contre : 8 Abstention : 16 Blanc : 1**

Le quitus de la gestion de la MJC pour l'exercice 2015 est donné à la majorité des votes exprimés.

5^{ème} résolution – Approbation du Rapport d'activités :

Le rapport d'activité est soumis à la lecture des personnes présentes. La directrice présente notamment les tableaux de données de répartition et de sociologies.

Aucune question n'est posée.

Vote : Pour : 57 Contre : 3 Abstention : 15 Blanc : 0

Le rapport d'activité est adopté à la majorité des votes exprimés.

6^{ème} résolution - Présentation du rapport d'orientation pour 2016 :

Madame Emmanuelle ROUX procède à la lecture de des orientations pour l'année 2016.

Une proposition est faite demandant de faire davantage intervenir les jeunes. Faire intervenir des adhérents qui ont des compétences plutôt que des intervenants rémunérés. Aller à la chasse aux adhérents là où actuellement il n'y en a pas, auprès des associations étudiantes par exemple.

La présidente soumet au vote le rapport d'orientation au vote.

Vote : Pour : 54 Contre : 7 Abstention : 14 Blanc : 0

Le rapport d'orientations pour l'année 2015 est approuvé à la majorité des votes exprimés.

7^{ème} résolution - Appel à candidatures et Election des membres du conseil d'administration:

- ✓ Monsieur Jean Bernard FRANCESCHI membre sortant se représente pour une durée de 3 ans,
- ✓ Madame Stéphanie L'HOTE se représente pour une durée de 3 ans,
- ✓ Madame Emmanuelle ROUX se représente pour une durée de 3 ans,
- ✓ Madame Claire VIGNAU se représente pour une durée de 3 ans

Monsieur Renaud BALAGUER, fait spontanément acte de candidature durant l'assemblée générale. Il a tout d'abord accompagné ses enfants qui pratiquaient l'escalade. Il est adhérent lui-même à la MJC depuis plusieurs années et a pratiqué plusieurs activités (Piano, chant lyrique). Il souhaite s'engager en tant que bénévole car il partage les valeurs rencontrées au cours de ces différentes années et s'inscrit dans un parcours associatif.

Pour être élus, les candidats doivent recueillir 50% des suffrages plus une voix.

La présidente appelle les participants à voter puis à participer au pot de l'amitié clôturant cette Assemblée Générale.

La présidente qui était sortante n'est pas réélue.

Rappel des décisions :

Délibérations	Intitulé	ABSTENTION	CONTRE	POUR	BLANC
		Bulletins remis dans l'urne			
1ère	Approbation du Rapport moral	13	3	59	0
2ème	Approbation du Rapport financier	16	3	56	0
	Approbation du Compte de résultat	16	3	56	0
	Approbation du Bilan	16	3	56	0
3ème	Affectation du résultat au report à nouveau	14	3	58	0
4ème	Quitus de la Gestion	16	8	51	1
5ème	Approbation du Rapport d'activités	15	3	57	0
6ème	Approbation du Rapport d'orientation	14	7	54	0
7ème	Election des candidats au conseil d'administration : Election si = 50% +1 voix				
	Jean Bernard FRANCESCHI	1	10	64	0
	Stéphanie L'HOTE	0	10	65	0
	Emmanuelle ROUX	1	47	27	0
	Claire VIGNAU	0	9	66	0
	Renaud BALAGUER	0	0	72	3
1ère motion	« Annulation de la décision du conseil d'administration du 15 mars 2017 sur le paiement des entrées aux auditions (Pour mémoire 2€ pour les adhérents et 3€ pour les non adhérents) ».	Décision prise à main levée à l'unanimité moins une voix.			
2ème motion	« Mandater le conseil d'administration pour qu'il étudie les tarifications des stages, séjours et cycles au prochain conseil prévu le 7 juin 2017. Le but étant de garantir le respect des valeurs de la maison ».	Décision prise à main levée à l'unanimité moins une voix.			

La séance est levée à 21h30

La secrétaire
Stéphanie L'HOTE

Le Président
Pascal PEISSON